



# Amundi Oblig Monde - Responsable

Amundi Oblig Monde - Responsable vise à réaliser, sur un horizon de placement minimum de 3 ans et après prise en compte des frais, une performance supérieure à son indice de référence, le JP Morgan Government Bond Index Global (couvert en euros), composé d'obligations gouvernementales internationales. La SICAV cherche également à privilégier les plus hauts standards de transparence en termes de bénéfices environnementaux, sociaux et durables. Amundi Oblig Monde - Responsable n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital. Veuillez noter que la souscription aux titres se fait via une SICAV et non directement dans les actifs sous-jacents.

## 1 Une stratégie diversifiée sur les marchés obligataires mondiaux

- Amundi Oblig Monde – Responsable est géré de manière active avec une approche macroéconomique globale.
- La SICAV dispose d'un **large univers d'investissement** comprenant majoritairement des obligations d'Etat et quasi-gouvernementales<sup>1</sup> et des obligations d'entreprises de bonne qualité des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'équipe de gestion peut également implémenter une gestion active des devises.
- Cette stratégie diversifiée<sup>2</sup> sur les marchés obligataires vise à capter **différentes sources de performance potentielle et à s'adapter aux différentes conditions de marché.**

## 2 Une gestion de conviction encadrée par un contrôle du risque rigoureux

- Le processus de gestion repose sur des **vues de long terme complétées par des stratégies de court terme** qui visent à tirer parti des mouvements de marchés.
- Parmi les axes de valeur ajouté, l'équipe suit et ajuste de manière active **l'exposition au risque de taux<sup>3</sup> par pays et durée de vie des obligations** (2 ans, 10 ans...), en fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêt sur ces différents segments. Elle pilote également **l'exposition au risque de crédit<sup>4</sup>** lié aux investissements sur les obligations d'entreprises et au risque de change via l'investissement sur différentes devises, ce qui permet **d'accroître la diversification du portefeuille.**
- L'équipe de gestion s'appuie sur un processus rigoureux d'encadrement des risques visant à répartir ceux-ci de manière optimale entre les différents actifs de la SICAV, tout en contrôlant l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

## 3 Une approche responsable

L'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement en s'appuyant sur deux stratégies distinctes en fonction du type d'obligation :

- Obligations d'Etat et assimilées** : **au moins 30% de l'actif est investi dans des obligations vertes, sociales ou durables** ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des bénéfices environnementaux, sociaux et de durabilité
- Obligations d'entreprises** : l'équipe de gestion exclut les **20% d'émetteurs<sup>5</sup> les moins bien notés** de l'univers d'investissement représenté par l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporates ainsi que ceux **notés F ou G sur une échelle de notation ESG allant de A à G.**

Par ailleurs, la SICAV exclut de son univers d'investissement les entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat comme l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz\*

## En bref

Univers d'investissement  
obligataire mondial



Gestion active et  
flexible



Profil de risque  
conservateur



Approche responsable



Source : Amundi Asset Management à décembre 2024. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du compartiment, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

<sup>1</sup> **Obligations quasi-gouvernementales** : titres de dette émis par des entreprises publiques, des collectivités locales ou des agences gouvernementales. <sup>2</sup> La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes. <sup>3</sup> **Risque de taux** : risque que la valeur d'une obligation change en raison de variations des taux d'intérêt. <sup>4</sup> **Risque de crédit** : risque que l'émetteur de l'obligation ne puisse pas effectuer les paiements d'intérêts ou rembourser le principal à l'échéance.

<sup>5</sup> **Emetteur** : désigne l'entité (ex : entreprise, gouvernement, collectivité locale) qui emprunte de l'argent en vendant des titres de créance aux investisseurs

\* Au sens de l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

# Amundi: le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>6</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours<sup>7</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>8</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

## Risques

La SICAV n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital. Les autres risques liés à la SICAV sont les suivants :

- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque lié à la surexposition
- Risque lié aux ABS et MBS
- Risque spécifique lié aux obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes)
- Risque actions (accessoire)
- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)
- Risque juridique
- Risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV, disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

## Avantages

- Un large univers d'investissement sur les marchés obligataires mondiaux
- Une gestion active et flexible permettant de s'adapter à l'évolution des marchés et de chercher différentes sources de performance potentielle
- Un portefeuille diversifié<sup>9</sup> au profil de risque conservateur
- Une approche responsable incluant des obligations vertes, sociales et durables

<sup>6</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

<sup>7</sup> Données Amundi au 30/12/2024.

<sup>8</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

<sup>9</sup> La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

# Caractéristiques principales

CODE ISIN	FR0000286338 – Part P
Forme juridique	SICAV de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	3 ans
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la SICAV	9 avril 1984
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum : 1 <sup>ère</sup> / ultérieures	1 millième d'action(s) / 1 millième d'action(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h25

## Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans cette SICAV, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

## Quels sont les risques ?

**INDICATEUR DE RISQUE**



Risque le plus faible ← 1 2 3 4 5 6 7 → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque de la SICAV ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance de la SICAV. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Oblig Monde - Responsable.

## Classification SFDR\*



Cette SICAV reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans la SICAV visée doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs de la SICAV.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## Avertissement

**L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital** (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où l'OPC a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un OPC, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : février 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

